



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/49/Add.2
20 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

**Droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique
et mentale susceptible d'être atteint**

Note du secrétariat

Conformément au mandat défini par la Commission dans sa résolution 2002/31, le Rapporteur spécial sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, M. Paul Hunt, a effectué une mission au Mozambique du 15 au 19 décembre 2003. Il n'a pas été possible d'établir le rapport et de le transmettre au Gouvernement mozambicain avant la date limite fixée pour la présentation des rapports à la Commission des droits de l'homme à sa soixantième session. Le Rapporteur spécial rendra donc compte de sa mission oralement. Un rapport écrit sera présenté à la Commission à sa soixante et unième session.
